

RAPPORT D'INFORMATION DE LA COMMISSION PREVENTION & SECURITE concernant
l'audition de l'état-major de la compagnie 45 des sapeurs-pompiers,
la présentation du concept PRU – Points de Rencontres d'Urgence,
la présentation de l'Office Régional de Protection Civile – ORPC Valavran

La commission s'est réunie le 15 mai 2023 à la demande de Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative.

Mme Valérie Vonlanthen, en l'absence du Président M. Matthieu Steiner, a accepté de présider cette séance.

Mme Mamin-Tissot, en l'absence de Mme Cavaliere excusée, rédigera le rapport.

Seuls deux titulaires sur 6 étant présents, l'approbation du PV est reportée à la prochaine séance.

La Présidente a.i ouvre la séance à 18h40, salue la présence de Mme Portier, ainsi que de M Stéphane Kuratli capitaine de la Compagnie 45 et M Carlo Serra, 1^{er} lieutenant.

Mme Sandra PORTIER, qui a souhaité que la commission puisse avoir un point de situation au sujet de la Compagnie 45, passe directement la parole au Capitaine Kuratli.

Celui-ci explique que la Compagnie 45 se porte bien, qu'avec 48 sapeurs-pompiers elle est une des plus grande de la rive droite du lac. Selon les directives en vigueur, l'objectif est d'arriver à 50 sapeurs.

Actuellement 7 aspirants sont en attente d'école de formation de base.

Avec 1 à 2 demande/mois de candidat aspirant sapeur, la compagnie n'a pas de problème de recrutement. La visibilité est bonne lors du 1^{er} août, du Téléthon, des Promotions et sur les réseaux sociaux (Instagram).

Les pompiers sont volontaires mais pas bénévoles. Ils sont rétribués CHF 26.00 brut/h
3 sapeurs de la Compagnie 45, très motivés, sont entrés dernièrement au SIS.

La Compagnie intervient seule ou en complément aux professionnels du SIS – 118.

Le commandant a relevé une très bonne collaboration avec le SIS.

En 2022 la Compagnie a fourni 5'000 h de prestations diverses :

237 h d'interventions (feu, inondation, chute de branches ou d'arbre, animaux, 1^{er} août)
avec une moyenne de 5 sapeurs par intervention ce qui est assez stable.

1'775 h ont été consacrées aux gardes de préservation (spectacle à l'Arena, matchs à la salle du Pommier, location de salles, ...)

08 h consacrées à l'encadrement de cortèges et défilés,

64 h aux tournées des véhicules,

265 h pour les exercices Protection Respiratoire (PR),

228 h pour les maintenances de matériel et véhicules,

395 h pour les formations de base ou spécialisées dispensées par l'OCPAM,

322h pour les exercices techniques,

602 h pour les exercices de compagnie,

1103 h d'exercices divers.

4 sapeurs par manifestation sont nécessaires à l'Arena, souvent complétés par les sapeurs de la compagnie de Vernier ;

Dans le cadre du partenariat établi avec les communes de Pregny-Chambésy et Bellevue le chef d'intervention de garde intervient sur ces communes mais rarement la Compagnie.

Concept PRU – Points de Rencontres d'Urgence

M Carlo SERRA explique que l'état-major de la compagnie 45 travaille en collaboration avec l'ORPC Valavran à la mise en place d'un protocole d'urgence en cas de blackout, soit une rupture généralisée d'alimentation en électricité.

En cas d'alerte de ce type, les sapeurs-pompiers devront assurer au minimum 6h de présence continue en caserne.

Récemment la Compagnie 45 s'est équipée en matériel de « secours blackout », notamment une remorque contenant divers matériels : génératrice de 2200 watts, multi prises étanches, chargeurs, connecteurs divers, tentes, tables, bancs, cadenas, chaises, baladeuses sur batterie, projecteurs portatifs sur batterie, vêtements de rechange, jerrican essence, etc.

A 20h30 la Présidente a accueilli M. Stéphane Granger, Commandant de l'ORPC Valavran. Mme Portier, précisant qu'une très bonne relation est établie avec l'Etat-major de l'ORPC lui passe la parole.

En préambule M. Granger déplore n'avoir reçu aucune directive de Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) concernant la mise en place d'un plan d'urgence blackout, mais a empoigné le travail avec la Compagnie 45 ; S'ensuit un long exposé d'un commandant responsable et passionné. Les commissaires ont été captivés et vous invitent à lire l'intégralité de cette présentation sur CMnet.

En résumé :

Le concept doit identifier le guidage nécessaire pour pouvoir informer la population en l'absence des habituels canaux de communication, téléphone fixe, natel, ordinateur.

Le système Polycom devrait durer un peu plus longtemps.

L'identification de PRU (Point de Rencontre Urgent), point relais, doit permettre à l'ensemble de la population non pas de se mettre à couvert mais de venir s'informer, se rassembler, se mettre au chaud, recevoir à boire et à manger chaud.

Il est prévu 1 PRU pour 5000 habitants.

2 espaces ont été identifiés sur notre commune, soit le réfectoire de l'école La Tour et la salle des Délices.

Mme Portier explique qu'une communication à la population sera faite lorsque ce concept PRU sera validé.

M. Granger passe ensuite à la présentation de la mission de la Protection Civile, au niveau fédéral, au niveau cantonal et au niveau de l'organisation régionale.

Il y a 11 organisations régionales officielles sur le canton de Genève, une organisation régionale couvrant environ 40'000 habitants.

L'ORPC Valavran est placée sous la responsabilité des Magistrats des 7 communes : Gd-Saconnex, Pregny-Chambésy, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Versoix et Céligny, soit 39'183 habitants.

L'organisation très longiligne + l'enclave de Céligny génère des complications d'organisation. L'organisation compte actuellement environ 165 miliciens sur 425 réglementaires.

Le sous-effectif est dû au fait que jusqu'en 2020 aucun événement n'a nécessité d'activer les ORPC. C'est la Covid-19 et la guerre en Ukraine qui a mis en évidence la nécessité de réactiver les effectifs. Actuellement un travail fait dans ce sens, réfléchit à l'intégration du service civil et de la gente féminine. A noter que ne peut devenir « volontaire » que la personne qui n'est plus astreinte au service militaire. Le volontaire a donc déjà un âge certain et bénéficie de respect naturel pour ses compétences.

A l'origine les soldats PC sont attachés à leur commune mais au fil du temps et de leur vie civile ils viennent au final de tout le canton et même hors canton.

En matière de financement l'ORPC coûte CHF 14,20 /hab /an.

Le budget 2024 prévoit une augmentation à CHF 15,10 / hab./an

La part du Grand-Saconnex se monte à environ CHF 180-200'000.00 / an

Le coût pour les 7 communes est d'environ CHF 600'000.

Durant les cours l'accent est mis sur la formation de tout type d'activités de secours, riches et variées, tenant compte des compétences civiles respectives afin qu'en cas d'événement majeur chaque astreint ait vraiment un rôle efficace.

L'ORPC c'est : un Service d'assistance, un Service des constructions, un Service matériel, un Service vêtements professionnels, un Service de sécurité informatique, un Service de circulation routière, un Service de sauvetage et protection de biens culturels, un service d'appui pour apprendre à travailler les matières, et j'en oublie.

Les activités déployées pendant les cours de répétition visent des actions utiles pour les communes et sont valorisantes pour les astreints et leur famille. Le logo PC figure sur les équipements publics aménagés lors des cours.

Du moment où les astreints sont retirés des occupations civiles ils doivent être utilisés/motivés décemment, avec respect et économicité. C'est pourquoi le Commandant Granger veille à ce que les cours soient bien conçus et qu'il n'y ait pas de temps mort inutiles. Avec fierté il estime que l'ORPC Valavran est sans doute au-dessus de toutes celles du canton.

L'ORPC Valavran assure aussi des missions de renfort comme par exemple la logistique cantonale imposée pendant la 1^{ère} phase Covid-19 , la gestion du Vaccinodrome de Palexpo, la production et la distribution d'eau à la population pendant la vague de chaleur, la sécurisation du sommet Biden-Poutine au parc de la Grange en collaboration avec la Police cantonale, la remise à flot d'un bateau au port de Versoix tout en évitant la fuite d'hydrocarbure, la gestion de la circulation lors de l'incendie du tea-room Cartier à Versoix ... Il lui arrive d'intervenir aussi en cas de demande d'entraide inter cantonale et d'être dans ce cas nourrie et logée sur place.

L'astreint à la PC est un soldat, il est défrayé par une solde, nourrit et logé, son employeur bénéficie de l'APG.

1 homme astreint coûte à l'ORPC CHF 30.00/j. CHF 10.00/j. sont couverts par le canton.

Selon la structure de l'ORPC Valavran 2023, seul le commandant et l'assistante Office ORPC-collaboratrice d'Etat-Major sont salariés.

Dans un souci d'efficience et de bonne organisation, M Granger a attiré notre attention sur quelques points. Les missions sont coordonnées par l'état-major cantonal ; la loi oblige à

convoquer tous les astreints 1x /année mais, sans certains éléments, la planification ne peut pas être faite. Il qualifie la coordination avec le Canton d'insuffisante et déplore :

- que l'organigramme de l'OCPAM ne soit pas disponible.
- que le nombre de jours alloués par le canton pour l'engagement des astreints ainsi que le calcul des jours de répétition ne soit plus donné depuis 3 ans !
- qu'au niveau national certains cantons sont très soutenant en matière de ressources humaines et de matériel, mais qu'à Genève ce sont les communes et leurs magistrats qui supportent le dispositif en lieu et place du canton.

Répondant à la motion orale de la soussignée, il confirme qu'en cas d'évènement diurne ou nocturne majeur requérant la mise à l'abri de la population, 1 place par habitant doit être garantie dans les abris protection civile.

Selon le recensement du Gd-Saconnex, la population se monte à 12'317 personnes ; Les places disponibles en abris communs, et en privé, permettent d'accueillir 10'391 personnes.

Le déficit se monte à 1906 places et donc ne répond pas aux exigences de la Confédération.

Une inspection de tous les abris PC publics est régulièrement effectuée. Ces locaux peuvent être utilisés ponctuellement MAIS aucun matériel autre que ceux de la PC ne peuvent y être déposés.

L'inspection des abris privé a lieu tous les 10 ans, une prochaine campagne d'inspection minutieuse aura lieu en juin 2023.

A noter que Gd-Saconnex est la seule commune de la Rive droite à avoir des « Sauveteurs ».

Les commissaires ont découvert le contenu des présentations lors de la séance, ils ont posé beaucoup de questions de compréhension et ont obtenu des réponses, mais le temps imparti pour les échanges et les réflexions était un peu court. Les commissaires devraient poursuivre la réflexion et notamment s'assurer du suivi des problématiques soulevées.

Les commissaires ont pris conscience de l'investissement de qualité des personnes auditionnées et les ont vivement remerciées.

Ce rapport rédigé hors séance par manque de temps, est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Grand-Saconnex, le 15 mai 2023

Francine MAMIN TISSOT
Rapporteur a.i

Commission des Finances

Rapport d'information de la séance du 6 juin 2023

La commission des Finances s'est réunie le 6 juin 2023 à la demande du Conseil administratif afin d'auditionner les Lions de Genève. A cet effet, elle a reçu M. Frédéric Falvo, Trésorier et M. Alain Sourgens, vice-président des Lions de Genève. Mme Sandra Portier, conseillère administrative, M. Michel Pomatto, conseiller administratif et M. Anthony Mascali, chef du service des finances, participent à la séance.

M. Sourgens informe que les commissaires que le bilan sportif de la saison 2022-2023 est relativement bon pour le club, malgré une défaite en demi-finale en play-off. L'équipe se place toujours comme une des plus performante de Suisse.

De plus, il indique que 12 joueurs ont été blessés durant la saison écoulée, le club a donc composé avec des joueurs issus du mouvement jeunesse moins expérimentés, ce qui a malheureusement eu un effet sur les résultats de l'équipe.

Au niveau financier, le résultat financier pour la saison 2022-2023 n'est pas encore connu. Cependant, il a été remarqué un manque à gagné au niveau des entrées, les matchs étant retransmis en direct sur une plateforme de diffusion (Youtube). Le calendrier imposé par Swissbasket, qui prévoit une partie des matchs en semaine, engendre également une diminution de l'affluence. Comme d'autres associations, le club remarque que le bénévolat diminue, ce qui augmente aussi les charges.

En cas de perte sur l'exercice 2022-2023, celle-ci sera compensée par la garantie du déficit, d'un montant maximum de CHF 50'000.--, décidée par la commission des finances du 22.06.2022.

Enfin, il a été présenté en détail le budget pour la saison 2023-2024. Le sponsoring communal demandé est identique à l'année précédente, soit CHF 250'000.—, avec le supplément de garantie du déficit, d'un montant de CHF 50'000.--. Il est à noter que la ville du Grand-Saconnex reste le subventionneur principal du club et que celui-ci a pris des mesures pour augmenter la visibilité de la commune (nom du club, maillots, banderoles dans la salle, etc...).

La commission a accepté, par 3 oui et 2 abstentions, de reconduire cette subvention de CHF 250'000.—, sans le supplément de garantie du déficit.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Grand-Saconnex, le 6 juin 2023

Yann Simeth
Rapporteur

COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS

Rapport concernant le projet d'aménagement des aires de jeux du préau de l'école du Pommier, crèche du Pommier, préau de l'école de la Tour, école Place.

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 12 juin 2023 pour une séance concernant le sujet mentionné en titre.

La séance s'est tenue avec la participation de Madame PORTIER, conseillère administrative et de Monsieur CAMALEONTE, chef du service des parcs.

Madame la conseillère administrative, Sandra PORTIER, nous informe que les voiles d'ombrages prévus dans le préau du Pommier ne sont pas acceptées par le service du feu. Une tranchée sera prévue pour planter des arbres afin d'avoir de l'ombrage naturel. Suite à la question du temps de pousse des arbres, nous sommes informés que les arbres plantés seront de grandes tailles et devront résister à la chaleur.

Il est relevé qu'au minimum 3 mètres de passage entre l'école et les arbres est obligatoire pour l'intervention des pompiers ou véhicule à nacelle devant nettoyer les vitres de l'école. Une entreprise fera une étude pour cette pose d'arbres.

Concernant les aires de jeux, Il y a eu un marché public comprenant les 5 lots (Ecole du Pommier, crèche du Pommier, préau de l'école de la Tour, école Place).

Pour rappel, les jeux ont été validés par les enfants et le corps enseignant. Il est à signaler que la directrice de la Place s'est opposée au mur de grimpe. Etant donné que le mur n'est pas dans l'école, son opposition n'a pas été retenue.

1. Aménagement des aires de jeux du préau de l'école du Pommier

Aire no 1, une structure « sous-marin » pour les petits. Capacité de 50 enfants.

Aire no 2, une structure « navire » pour les grands. Capacité de 87 enfants.

Les normes de sécurité, matériaux et nombre d'usagers pouvant utiliser l'installation, sont respectées.

2. Installation Promenade Rivoire

Une table de ping-pong et une table de teqball. La table de ping-pong se trouvant au Parc Sarasin est déplacée à la Promenade Rivoire et elle est remplacée par une table neuve de teqball.

3. Aménagement de l'espace extérieur de la crèche du Pommier

Jeux ludiques, crocodile et tortue dessinés au sol avec relief.

4. Aménagement des aires de jeux du préau de l'école de la Tour.

Jeux jungle (deux cabanes avec un tobogan) et jeux dessinés au sol pour le préau des petits enfants. Remplacement du panier de basket par un ensemble panier basket et but de foot pour le préau des grands enfants.

5. Aménagement de prises d'escalade au mur de l'école Place.

Mur de grimpe.

La présentation ainsi que les réponses aux questions posées ont permis aux commissaires d'avoir toutes les informations nécessaires. La présentation est faite sur 23 slides.

Les commissaires ayant le droit de vote ont approuvé ce projet par 5 voix pour et 1 abstention.

Le projet de délibération « Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 450'135.- destiné à l'aménagement d'aires de jeux » est approuvé par 5 voix pour et 1 abstention des commissaires ayant le droit au vote, et invitent le Conseil municipal à les suivre dans leurs conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Le Grand-Saconnex le 12 juin 2023

Antonio PRIETO
Rapporteur

TOUTES COMMISSIONS REUNIES

Rapport d'information relatif à la séance du 13 juin 2023 concernant le Grand Projet Grand-Saconnex

La toute commission réunies (TCR) s'est tenue en date du 13 juin 2023 à la demande du Conseil Administratif afin que les commissaires soient informés sur l'état d'avancement des Grands Projets Secteur Susette et Pont Pavillon.

La première partie de la séance s'est tenue en présence de M. Christian EXQUIS, Architecte-urbaniste Conseil de la ville du Grand-Saconnex, de M. Camille LANOIR, Chef de projet de l'Office de l'urbanisme (DT-OU) et de M. Christophe GNAEGI, Architecte-urbaniste, Directeur associé de TRIBU architecture.

M. Gnaegi prend la parole et nous expose l'actualisation du Schéma Directeur du projet Susette de 2019.

A cet effet, sont détaillés les objectifs du projet soit "un quartier en transition", "un quartier identitaire et vivant", "un quartier résilient et écologique", "un quartier du vivre ensemble et du partage", ainsi que l'outil permettant d'y accéder, à savoir une charte cantonale des quartiers en transition non contraignante qui vise à l'amélioration continue des quartiers.

A sa suite, M. Lanoir expose le travail en cours des étudiants de l'Hepia portant sur le périmètre destiné au futur parc agro-urbain (analyse du sol du périmètre, type de ferme, sensibilisation et pédagogie).

M. Gnaegi poursuit par une restitution des concertations avec les propriétaires concernés par le projet.

La seconde partie présente le projet du pont suspendu Pavillon et se déroule en présence de M. Hugo FLORENT, Ingénieur référent, suppléant au directeur OCT, de M. Julien DIETSCH, Chef de projet SDPLUS Ingénieurs Mandataires, de M. Julien DE PASCALI, Chef de projet OCGC, de Mme Nuria FERNANDEZ, adjointe du SATPE et de M. Julien ALBRECHT, chef de projet routes et réseaux SATPE

M. Florent expose dans les grandes lignes le concept d'accessibilité de l'aéroport. Rejoint par M. Dietsch, les deux intervenants dévoilent une présentation du PS Pavillon dans ses détails.

Durant la TCR, les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension auxquelles les invités ont répondu à satisfaction.

Ce rapport est approuvé avec 17 oui et 2 absentions.

Le Grand-Saconnex, le 13 juin 2023